

# Règlement sportif de la coupe Bagnols-Marcoule

Du 23 Avril 2023 – Golf Avignon Chateaublanc

La compétition est ouverte à tous les membres de l'Association Sportive Golf Bagnols Marcoule (ASGBM) aux membres des sections golf des centres du quart sud-est (Cadarache, Grenoble et Vallée du Rhône) et AS alliées.

Les partenaires ou leurs représentants sont également conviés à cet évènement, mais dans le cadre de cette compétition interne ils ne peuvent figurer dans les différents classements.

Tous les compétiteurs doivent être titulaires d'une licence FFG et aptes médicalement (Certificat médical ou questionnaire de santé à jour).

## Compétition individuelle

Composition des séries :

- 2 série dame
- 3 séries homme,

Le nombre et les limites des différentes séries peuvent être modifiés selon le nombre de participants. Chaque série, comprend un nombre de joueurs équivalent.

Formule de jeu :

- Stableford pour toutes les séries,
- Les dames partiront des boules rouges,
- Les hommes partiront des boules jaunes.

## Classements individuels

Une coupe récompense la meilleure joueuse en brut et le meilleur joueur en brut. Ces coupes sont remises en jeu chaque année.

Cette compétition récompense au minimum les premiers en brut et en net de chaque série sans cumul de récompenses. Le résultat en brut prime sur le net.

## Classement par centre

Un classement par AS est réalisé sur la base des 3 meilleurs scores bruts et des 2 meilleurs scores nets de chaque série.

En cas d'égalité d'équipes, seuls les résultats bruts sont pris en compte. En cas d'égalité persistante, les 4<sup>ème</sup> puis 5<sup>ème</sup> scores bruts etc. sont comptabilisés jusqu'au départage.

La coupe Bagnols-Marcoule est remise à l'équipe classée 1<sup>ère</sup>. Cette coupe est remise en jeu chaque année.

## Concours

Le joueur et la joueuse ayant réalisé le plus long drive sur le fairway seront récompensés, ainsi que le joueur et la joueuse ayant réalisé la meilleure approche.

Les trous donnant lieu à ces concours seront indiqués le jour de la compétition.

## Arbitrage

Les litiges sont réglés par la commission sportive en application des règles de la fédération française de golf. La commission, composée par les membres du bureau de l'ASGBM et présidée par le président de l'ASGBM et le directeur du golf où a lieu la compétition.